

Communication # 3.12

TITRE DE LA COMMUNICATION :

Les aires protégées : un moyen pour la conservation et la valorisation du patrimoine naturel du Maroc

PRESENTEE PAR :

Naïm NACHID (*Coordonnateur du projet GEF de Gestion des Aires Protégées*)

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

Tél : (B) 037 67 11 05, Fax : 037 67 27 70; (GSM) 061 35 98 01

E-mail : nachid_naim@yahoo.fr

Mots clés

Biodiversité, aires protégées, développement durable, conservation, ressources naturelles, parcs nationaux, réserve de biosphère, habitat, faune, flore, écotourisme, éducation environnementale

Résumé :

Depuis le début du siècle dernier, la communauté internationale a exprimé le besoin impératif et pressant de protéger les ressources naturelles contre les méfaits divers de l'homme dont en particulier la déforestation, les incendies de forêts, les attaques parasitaires des boisements dues aux diverses interventions anthropiques, ce qui a entraîné irrémédiablement une raréfaction, voire disparition de la diversité biologique, et par là même la dégradation du capital génétique universel.

Parmi les moyens et les mesures efficaces ayant contribué à la protection des richesses naturelles en général, et la diversité biologique en particulier et dont une réussite a été largement démontrée est la création et la cogestion des espaces naturels protégés appelés communément Aires Protégées.

A l'instar de tous les pays de la planète, le Maroc s'est inscrit dans la politique de protection des richesses biologiques à travers la création et la mise en place d'un réseau national d'aires protégées permettant de garantir la sauvegarde et la pérennisation de ces espaces d'intérêt mondial.

Le réseau national d'aires protégées, situé en grande partie dans les milieux forestiers, composé par les 154 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique, représentatifs des 39 écosystèmes naturels du pays et couvrant une superficie totale de près de 4 millions d'hectares est la plate forme de la réussite de cette démarche. Cette dernière repose sur les quatre principes fondamentaux suivants, qui tirent d'ailleurs leurs origines à partir du Programme Forestier National :

- Approche Patrimoniale ;
- Approche Territoriale ;
- Approche Partenariale ;
- Approche Participative.

A cet effet, sur les 154 sites d'aires protégées précités, dont l'importance sur les plans de la recherche, de la conservation de la faune et la flore, du développement socioéconomique, de l'éducation environnementale et la récréation n'est pas à démontrer, une trentaine font partie actuellement de projets de conservation, de réhabilitation et de développement durable couvrant ainsi 50% de la superficie de la totalité du réseau national.

Ainsi, et pendant cette dernière décennie, l'impact positif de cette nouvelle vision de conservation des ressources naturelles a commencé à se sentir au niveau des collectivités régionales, provinciales et locales puisque ces dernières se sont approprié de la réflexion et la notion d'aires protégées et de gestion durable de la biodiversité commence à prendre de la place au sein des décideurs et de la société civile.

Les Aires Protégées sont devenues des espaces naturels intégrées dans pratiquement tous les schémas d'aménagement du territoire ainsi que les projets de développement rural intégré. De même, l'administration gestionnaire des aires protégées est devenue un acteur principal dans l'élaboration des études d'aménagement du territoire et les études d'impact environnementaux touchant les espaces naturels en général et les éléments de la diversité biologique en particulier.

Si ce tableau paraît positif aux yeux des gestionnaires grâce en particulier à l'assistance technique et financière des divers pays donateurs et bailleurs de fonds, plusieurs efforts restent à faire pour, d'une part, mettre en place la totalité des sites couverts par le réseau national d'aires protégées, et, d'autre part, généraliser la démarche pour l'ensemble du secteur forestier du pays où la majorité des éléments biologiques (faune et flore) y vivent.

Rapport de la communication :

Les ressources naturelles, en particulier biologiques, sont réputées toujours renouvelables, souvent bien à tort, car elles sont exploitées en réalité avec une intensité très supérieure à leur taux de renouvellement. Cette exploitation intense et croissante, souvent anarchique de la productivité végétale et animale tant dans la surface des continents que des océans, a amené à une disparition flagrante de ces ressources et partant à un déséquilibre des milieux naturels sans précédent. Cette disparition massive d'espèces animales et végétales est provoquée soit directement par la surexploitation du monde vivant par les populations humaines au travers de la coupe effrénée des forêts, d'une chasse et d'une pêche abusives, soit indirectement par suite des pollutions et de la destruction des habitats naturels dont dépendent les plantes et les animaux.

La communauté internationale, consciente depuis le début du siècle dernier, du rythme et de l'ampleur de ces extinctions, dont l'homme est le seul responsable, commençait à prendre les mesures qui s'imposent afin de pouvoir réduire les effets de ces exploitations irrationnelles, voire ces authentiques dilapidations de la nature et de ses ressources biologiques.

Parmi les mesures prises pour atténuer ces méfaits, la création d'aires protégées capables de sauvegarder une partie des éléments remarquables de la biodiversité qui appartient à toute l'humanité.

Une aire protégée telle qu'elle est définie par l'UICN, est une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des richesses naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces. Cette

définition, arrêté lors du congrès mondial des parcs nationaux tenu en 1992 à Caracas, tire son origine de toute la dynamique et les évolutions qui ont eu lieu le long du siècle dernier avec tous les changements intervenus en matière de dégradation et de disparition de la biodiversité.

De part ce concept, la communauté internationale s'est mobilisé depuis lors, pour créer le maximum d'espaces naturels à protéger afin de pouvoir contribuer à cette démarche qui vise essentiellement la promotion d'une exploitation plus rationnelle des richesses de la nature. Il s'agit en effet de maintenir les conditions les plus favorables au renouvellement des ressources vivantes de manière à assurer la pérennité de l'exploitation : préservation rime alors avec production.

Par ailleurs, tout un chacun sait maintenant que la diversité biologique joue un rôle dans les grands équilibres de la biosphère, et participe ainsi au cycle de l'eau et aux grands cycles géochimiques dont ceux du carbone et de l'oxygène, et influe donc sur les grands équilibres climatiques et partant sur les conditions de la vie sur terre. La bonne gestion de ces ressources biologiques est devenue nécessaire au développement économique de l'homme. Cette ressource qui a une valeur économique représente une richesse à exploiter et à valoriser. Elle constitue la base de l'alimentation humaine. Elle fournit des matières premières pour l'industrie agro-alimentaire, l'industrie pharmaceutique et des parfums, etc. Actuellement, elle offre d'importantes perspectives de valorisation dans le domaine des biotechnologies, notamment grâce aux micro-organismes qui constituent un monde peu exploré. Il faut ajouter les retombées du tourisme vert lié à l'intérêt pour la nature et l'observation d'espèces sauvages dans leurs milieux.

Si les aires protégées sont créées à travers tous les continents, c'est justement pour mieux valoriser ces espaces naturels et permettre à l'homme d'en profiter sur les plans scientifiques, économique, éducatifs et récréatifs sans pour autant les détruire.

Au Maroc, cette même vision a été développée depuis le début du siècle dernier puisque la notion de dégradation des ressources biologiques a été sentie, notamment dans le moyen atlas vers la fin des années 20. Notre pays s'est inscrit dans cette politique de conservation des ressources naturelles à travers la création d'espaces naturels protégés.

En effet, depuis cette date, le Maroc essayait de mettre en place un arsenal juridique lui permettant de sauvegarder ses richesses naturelles d'une quelconque détérioration. Ainsi, la première loi sur la création des parcs nationaux a vu le jour en 1934, et son premier parc national fut créé en 1942.

Mais, et eu égard au processus de développement socioéconomique dans lequel s'insérait le Maroc, à l'instar des autres pays, ses richesses naturelles commençait à payer un lourd tribut et la grande faune commençait à se raréfier et à disparaître au fur et à mesure. La situation devint plus aggravante avec la transformation de certains écosystèmes naturels et le changement du statut de certains biotopes notamment les zones humides.

En effet, le long du siècle dernier, plusieurs espèces de la grande faune en particulier se sont disparues du territoire national, d'autres se sont devenues rares. On cite à titre d'exemple la disparition très précoce du lion de l'atlas, suivie par le bubale, puis par les antilopes sahariens Addax et Oryx. Il en est de même de la raréfaction des trois espèces de gazelle (Dama Mohor, cuvier et dorcas), ainsi que du mouflon à manchettes. La disparition ou la raréfaction de ces espèces et bien d'autres a été bien entendu précédé par la dégradation de leurs biotopes. Si la

disparition de ces espèces a été démontrée par les études scientifiques et les observations de terrain, d'autres espèces n'ont pu être étudiées aussi en profondeur pour être en mesure de déclarer leur statut.

En parallèle à ces faits, et depuis la mise en place, en 1934, de la première loi permettant de créer des parcs nationaux au Maroc, seul 4 Parcs Nationaux ont vu le jour depuis, jusqu'en 2000. Cet état de cause n'encourageait guère la protection et la conservation de la diversité biologique dans le pays, connue sur le plan historique et jusqu'à une date très récente par ses énormes richesses naturelles.

Conscient de ces faits, et suite à la conférence de Rio sur le développement durable, le Maroc, comme les autres pays de la communauté internationale a été appelé à mettre en place une stratégie nationale sur les aires protégées afin de pouvoir sauvegarder son patrimoine biologique dans un cadre institutionnel et planifié.

Devant cette situation alarmante de dégradation des écosystèmes naturels en général, suivie par la dégradation du potentiel producteur (dégradation des sols, raréfaction des ressources en eau, mise en place progressive du phénomène de désertification, abandon des terres agricoles après des utilisations intensives, poursuite de la surexploitation des terres et des boisements...), des études stratégiques ont été menées afin de mettre en place des plans d'orientation permettant d'inverser ce processus de dégradation qui commence à avoir des impacts directs et néfastes sur les conditions de vie des populations, et partant sur le développement socioéconomique du pays.

Ainsi, plusieurs études sectorielles ont été préparées par le département chargé de la question forestière à savoir : Les Actes du Colloque National sur les forêts (1996), l'Inventaire Forestier National (1994), le Plan Directeur de Reboisement (1996), le Plan National des Bassins Versants (1995) et l'Étude Nationale sur les Aires Protégées (1995). Toutes ces études, ensuite, ont été synthétisées, complétées et mises en cohérence pour élaborer une stratégie nationale de développement du secteur forestier à moyen et à long terme.

L'Étude Nationale sur les Aires Protégées finalisée en 1995 a permis de faire un constat sur les potentialités naturelles du pays, le statut des diverses espèces de faune et de flore, et de proposer la mise en place d'un réseau national d'aires protégées couvrant les principaux échantillons de la biodiversité marocaine.

Cette étude a permis de tirer les conclusions suivantes :

- Le Maroc occupe la 2ème place en matière de biodiversité à l'échelon de la méditerranée après la Turquie, avec un taux d'endémisme de plus de 20% ;
- 1/3 de ses écosystèmes naturels sont dégradé ;
- 1/4 de sa flore est en danger ;
- 10% des vertébrés sont en voie de disparition.

Connaissant l'importance qu'accorde le pays à la question de la biodiversité et sa préservation, et s'agissant du Plan Directeur des Aires Protégées précité, celui-ci préconise la mise en place d'un réseau national d'aires protégées, situé en grande partie dans les milieux forestiers, composé par les 154 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique, représentatifs des 39 écosystèmes naturels du pays et couvrant une superficie totale de près de 4 millions d'hectares. Ce réseau constituera la plate forme idéale pour la préservation du potentiel

génétique et de la sauvegarde des espèces de faune et de flore d'intérêt global. Selon l'importance des éléments biologiques englobés dans chaque site et le degré de dégradation de son potentiel, ces sites ont été classés en trois classes de priorité d'intervention. Les sites classés en première priorité devraient recevoir l'attention particulière en terme d'urgence d'intervention et de moyens à mobiliser pour la protection et la réhabilitation des habitats et des espèces des sites en question.

L'importance de la dégradation des ressources naturelles du pays, les enseignements tirés à travers la réalisation de plusieurs projets de conservations des ressources naturelles conjuguées avec l'apport de l'assistance techniques internationale en matière d'analyse et de gestion des milieux naturels ont permis d'avoir une vision et une approche systémique permettant d'aborder la question de la préservation des écosystèmes naturels et de la biodiversité à plusieurs niveaux.

Pour ce faire, et eu égard au contexte socioéconomique et culturel du pays, une démarche logique ayant trouvée ses fondements dans les trois approches suivantes a été appliquée :

- Approche patrimoniale dont l'objectif est d'impliquer et responsabiliser tous les acteurs et intervenants dans le domaine de l'aménagement du territoire ;
- Approche territoriale permettant d'intégrer les actions dans le cadre d'une dynamique de développement local, provincial et régional ;
- Approche participative et partenariale dont l'objectif est de faire adhérer les communautés locales usagères, les collectivités locales et le secteur privé au processus d'aménagement et de développement durable.

A cet effet, sur les 154 sites d'aires protégées précités, dont l'importance sur les plans de la recherche, de la conservation de la faune et la flore, du développement socioéconomique, de l'éducation environnementale et la récréation n'est pas à démontrer, une trentaine font partie actuellement de projets de conservation, de réhabilitation et de développement durable couvrant ainsi plus de 50% de la superficie de la totalité du réseau national.

La conservation est l'aménagement de ces sites se fait avec le concours effectif et l'assistance technique et financière des pays donateurs et de bailleurs de fonds. La finalité derrière ce processus est non seulement la préservation et la réhabilitation d'espèces de faune et de flore d'intérêt global et de leurs habitats, mais également la valorisation de ces espaces naturels pour pouvoir contribuer au développement durable des communautés usagères.

Ainsi, et dans cette optique, des axes d'intervention ont été élaborés et mis en place dont entre autres :

- Conservation et Réhabilitation des espèces et des habitats ;
- Appui pour un Eco-développement durable ;
- Contribution à la promotion d'un Ecotourisme de qualité ;
- Formation, Education et Sensibilisation Environnementales.

Ces axes d'intervention ont été déclinés en actions concrètes sur le terrain dans les sites concernés et ont permis d'arriver à des résultats satisfaisants en matière de :

1. Réhabilitation des habitats et des espèces : plusieurs espèces de la grande faune en particulier disparues ou devenues rares ont été réintroduits dans leurs milieux et/ou

réhabilités (Gazelles, Mouflons, Cerfs de berbérie, antilopes Addax et Oryx, Atruche, Ibis chauve...). Des actions de conservation et de régénération des formations végétales à base de cèdre, chêne liège, d'arganier et de genévrier thurifère ont été également menées avec satisfaction ;

2. Appui pour le développement durable des communautés : une multitude de microprojets de développement participatif et partenarial ont été réalisés avec une implication forte des usagers dans le but de les faire adhérer aux efforts et au processus de conservation des ressources naturelles et de la biodiversité, touchant en particulier les domaines de l'irrigation, le développement des filières d'artisanat, d'apiculture, des plantes aromatiques et médicinales, la réduction de la consommation de bois d'énergie, le développement de la femme rurale ;
3. Promotion de l'Ecotourisme dans les aires protégées et les espaces naturels à travers le développement des centres d'interprétation, d'information et de sensibilisation des visiteurs, la mise en place d'infrastructures de base pour le développement du tourisme dans la nature (sentiers de randonnées, aires de repos et de récréation, réhabilitation et mise en place de gîtes ruraux, de balisage et de signalisation des infrastructures), le lancement de campagnes de promotion des circuits... ;
4. Formation, Education et Sensibilisation environnementale à travers la mise en place de programmes éducatifs.

Ainsi, et pendant cette dernière décennie, l'impact positif de cette nouvelle vision de conservation des ressources naturelles a commencé à se sentir au niveau des collectivités régionales, provinciales et locales puisque ces dernières se sont appropriées de la réflexion et la notion d'aires protégées et de gestion durable de la biodiversité commence à prendre de la place au sein des décideurs et de la société civile.

Les Aires Protégées sont devenues des espaces naturels intégrées dans pratiquement tous les schémas d'aménagement du territoire ainsi que les projets de développement rural intégrés. De même, l'administration gestionnaire des aires protégées est devenue un acteur principal dans l'élaboration des études d'aménagement du territoire et les études d'impact environnementaux touchant les espaces naturels en général et les éléments de la diversité biologique en particulier.

A titre d'exemple, on cite le cas des infrastructures routières notamment l'autoroute Rabat-Tanger dont le tracé devrait passer au niveau de deux aires protégées de grande importance pour l'avifaune à savoir la zone humide Merja Zerga, site d'escale pour des milliers d'oiseaux migrateurs et classé dans la liste Ramsar, et le site de l'Oued Tahaddart, un des rares sites connus par la présence de la grande outarde. Le tracé de cette autoroute, a été par conséquent modifié de manière à diminuer l'impact sur les sites concernés après des séances de travail avec le maître de l'ouvrage, et partant la préservation des espèces d'oiseaux.

Un autre exemple est le grand projet du port Tanger-Méditerranée, dont les limites englobent un site de grande importance puisque situé dans un axe de migration. Il s'agit du site de Jbel Moussa. Eu égard à son importance sur les plans écologique et environnementale, les autorités du port ont proposé de l'étendre en superficie et de l'ériger en Parc Naturel Régional pour mieux le valoriser et de le conserver dans le cadre d'une vision territoriale.

Parmi également les impacts de cette nouvelle approche de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, on peut citer divers exemples importants qui constituent des indicateurs pertinents d'une prise de conscience forte et engagée aussi bien des décideurs que

des collectivités et de la société civile quant à la préservation du patrimoine naturel national et de la biodiversité en particulier :

1. La création de 4 autres Parcs Nationaux et l'extension d'un cinquième créé depuis 1950 totalisant une superficie de 228.000 hectares ;
2. Le classement de vingt autres zones humides dans la liste Ramsar dont 7 dans le domaine continental et 13 dans le domaine littoral ;
3. Préparation et mise en route d'un projet de loi sur les aires protégées qui permettra d'abroger le texte ancien et de le remplacer par un texte plus complet afin de pouvoir créer différents types d'aires protégées avec plusieurs modèles de gestion suivant le contexte où elle se trouve et une implication engagée dans la gestion aussi bien des ressources que des services ;
4. Préparation et mise en route d'autres projets de Parcs Nationaux faisant partie du réseau national d'aires protégées notamment le Khnifiss au sud du Maroc (185.000 ha), Plateau central à Oulmes (50.000 ha), et Khénifra au moyen atlas (25.000 ha).

D'autres initiatives de grande ampleur pour la conservation des ressources naturelles sont en cours de préparation et dans un stade assez avancé. Il s'agit de la création de nouvelles réserves de biosphère en sus de celle de l'arganier et de la palmeraie.

La première concerne le projet de création de la réserve de biosphère de la cédraie située au moyen atlas dont l'objectif est de préserver cet écosystème de valeur écologique sans égale puisqu'elle constitue le château d'eau de tout le moyen atlas marocain.

La seconde est le projet de réserve de biosphère intercontinentale Maroc Andalousie, première au niveau de toute la région méditerranéenne qui englobe une partie de la région du Rif marocain et une partie de la région d'Andalousie en Espagne.

L'ensemble de ces initiatives s'insère parfaitement dans ce processus mondial de protection des ressources naturelles de la planète et permet de contribuer de façon efficiente à la préservation du capital génétique universel.

Toutefois, si ce tableau paraît positif aux yeux des gestionnaires et des décideurs et ce grâce en particulier à l'assistance technique et financière des divers pays donateurs et bailleurs de fonds, il y a lieu de signaler que des efforts restent à faire en matière de gestion intégrée et durable de ces espaces naturels avec le concours et l'adhésion de tous les acteurs et les intervenants qu'ils soient nationaux ou internationaux puisque le sujet intéresse toute la communauté de l'homme.

La démarche précitée devra être généralisée et appliquée de façon rigoureuse avec un système de suivi évaluation simple et adapté afin de pouvoir améliorer et orienter l'approche préconisée au niveau de chaque site. En effet, l'adhésion des populations dans ce processus est fondamentale pour atteindre l'objectif escompté puisque les utilisateurs directs sont les usagers de l'espace. Toutefois, leur adhésion est tributaire des projets alternatifs de développement capables de satisfaire leurs besoins d'une part, et permettre un développement durable d'autre part. L'aspect social doit donc être considéré dans le centre des débats.

Par ailleurs, la mobilisation de tous les acteurs et intervenants est essentielle pour que toute la communauté au niveau national puisse s'approprier de la question de la conservation de la

nature. Cette notion devrait constituer le centre d'intérêt de tous les citoyens, car c'est le seul gage du futur de l'homme.

Aussi, si un réseau national d'aires protégées a été identifié dans le cadre de l'étude nationale précitée, il y a lieu de mettre tous les moyens et les efforts de tout un chacun pour sa mise en place et sa bonne gestion pour atteindre les objectifs tracés par la stratégie nationale d'aires protégées et le plan national de conservation de la biodiversité. Une large campagne d'information et de promotion dudit réseau d'aires protégées doit être entamée puisque le sondage effectué tout récemment (juin- juillet 2005) sur un public averti (investisseurs et entreprises de grande dimension dotées de projets/idées de « développement durable », Opérateurs touristiques, Administration régionale et collectivités, élus, Leaders d'opinion politiques et médias, ONGs) a démontré que peu de ces personnes interviewées disposent d'une connaissance plus ou moins parfaite sur la question.

Aussi, la valorisation de ces aires protégées doit être la clé du développement durable puisque la question économique se trouve toujours dans le centre des débats. Des propositions audacieuses doivent être formulées, testées et évaluées puis généralisées pour faire sentir les retombées économiques des espaces naturels sur les populations usagères. Le développement de l'écotourisme avec ses différentes formules, de l'industrie des plantes aromatiques et médicinales, de la commercialisation des produits biologiques et labellisés sont autant de propositions concrètes et applicables pour générer des revenus alternatives aux usagers des espaces naturels.

En définitive, des recommandations sont à faire pour atteindre un des objectifs du millénaire.

S'agissant d'une région fragile et soumise à des pressions aussi bien climatiques qu'anthropiques, il est recommandé de traiter les espaces naturels marocains comme des aires protégées au lieu de les traiter comme des espaces de production. Par contre, il y a différentes manières de les valoriser avec des retombées significatives sur les communautés locales et ce par le biais aussi bien de l'écotourisme que par la valorisation des menus produits issus des forêts et de la nature en général. Ainsi, beaucoup d'efforts devraient être consentis dans la conservation et la préservation de ce qui reste de la biodiversité et des étendus boisés afin de permettre la pérennité des systèmes producteurs.

L'adhésion de toutes les parties concernées directement ou indirectement par la protection de l'environnement doit être soutenue. Ceux-ci doivent être engagés sérieusement pour s'impliquer davantage dans le processus de la durabilité de la ressource. Il en est de même pour les usagers directs des ressources naturelles. Ces derniers doivent être suffisamment sensibilisés, informés, encadrés et formés pour qu'ils puissent s'approprier de leur milieu naturel et de le protéger contre tout agent exogène qu'il soit d'ordre naturel ou humain.

Les efforts consentis jusqu'à présent aussi bien par les départements techniques concernés que par les autres acteurs en matière de conservation de la biodiversité doivent être poursuivies et renforcés.

Aussi, la mobilisation accentuée de la coopération internationale dans ce domaine est à encourager puisque tous les pays sont concernés par la préservation de la biodiversité quelque soit le lieu de sa présence.

La protection de la nature et de la biodiversité doit remonter au niveau des grands décideurs pour qu'elle devienne une affaire politique à laquelle doivent s'intéresser aussi bien les

membres du gouvernement que les parties politiques. Un lobbying devra être exercé pour ce faire.

Aussi, une large campagne d'information et de sensibilisation doit être engagé dans le cadre d'un plan de communication harmonieusement préparé pour informer aussi bien les leaders d'opinion que la société civile et le grand public en général sur la question si vraiment on souhaite atteindre des résultats tangible sans pour autant perdre davantage de nos ressources et de notre capital très cher sur les plans écologique, économique et environnemental.